



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 5 mars,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 février 2020

**Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,**  
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,  
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjoint.  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène  
FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-  
SAÏD<sup>(1)</sup>, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE<sup>(2)</sup>, Jérémy MARTINEZ, Carole  
ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE<sup>(3)</sup>,  
Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés :** Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Jean-Claude CABRAS par  
Mike ARINCI

**Etaient absents excusés :** Hervé VAQUIER-TOLINOS

**Secrétaire de séance :** Philippe NERCY

*(1) (2) et (3) arrivés avant le vote de la 1<sup>ère</sup> question*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200305-Motion01-03-202-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : null

Affichage : 09/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### MOTION N°01.03.2020

**OBJET : Motion de soutien aux associations opposées à la fusion de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) et du Revenu Universel d'Activités (RUA) .**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Le 4 février 2020, quatre associations, l'Apajh (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), l'Unafam (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), l'Unapei (Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis) et France Handicap, regroupant 25 000 adhérents pour la dernière, ont quitté la concertation sur le Revenu Universel d'Activité (RUA) que le gouvernement souhaitait diluer avec l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H).

L'A.A.H n'est pas un minimum social, mais une allocation qui permet l'autonomie financière des personnes en situation de handicap, afin qu'elles vivent de façon décente. C'est un droit inscrit dans la loi. Aujourd'hui, elle s'élève à 900 euros par mois.

Il est à rappeler l'article L.114-1 du Code de l'action sociale et de la famille selon lequel, « Toute personne handicapée a le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'état est le garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions ».

La Conférence Nationale du Handicap (CNH) s'est tenue le 11 février 2020, en présence du Président de la République Emmanuel MACRON, de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État chargée des personnes en situation de handicap, et de représentants des associations de personnes handicapées.

Le gouvernement a annoncé qu'il reculait sur ce projet de fusion et a signé une série d'engagements dont les trois objectifs principaux sont :

1. Un accompagnement des enfants en situation de handicap, pour une « école inclusive ».
2. Une solution pour toute personne en situation de handicap, adulte comme enfant.
3. Permettre à chacun de vivre une vie digne, une vie libre.

Aujourd'hui en France, douze millions de personnes sont en situation de handicap. 15 ans après l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005, pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », celle-ci a bien du mal à se mettre en place.

A Septèmes-les-Vallons, la Ville a engagé de vastes investissements pour permettre l'accessibilité de tous et partout. C'est le résultat d'échanges et de concertations croisés et du travail de la commission accessibilité. Nous continuons ce travail car beaucoup reste à faire pour la circulation dans les espaces publics. Dans le même mouvement, nous travaillons à une politique volontariste afin de favoriser l'inclusion, d'améliorer le quotidien, d'encourager la participation à la vie de la cité, à l'accueil dans les crèches et la scolarisation des personnes en situation de handicap.

Pour y parvenir, les discours ne suffisent pas, des moyens supplémentaires doivent être alloués à ces questions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Considérant** que le respect des droits et de la citoyenneté de personnes en situation de handicap est primordial et que la commune souhaite être porteuse et garante de ces valeurs ;

**Considérant** que ce projet gouvernemental de fusion de l'A.A.H (allocation adulte handicapé) et du R.U.A (revenu universel d'activité) ne répond pas aux besoins fondamentaux des personnes en situation de handicap. Et bien que le gouvernement soit revenu sur ce point, la vigilance est de mise ;

**Considérant** que l'enfant dispose d'un droit fondamental à l'éducation et à l'éveil dès sa naissance ;

**Considérant** que si ces mesures étaient mises en œuvre, cela constituerait une nouvelle régression des politiques en direction des personnes en situation de handicap ;

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**DEMANDE** au Gouvernement de ne pas revenir sur la fusion de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H) et du Revenu Universel d'Activité (R.U.A) et d'engager une vraie réflexion ainsi que des moyens pour garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

**SOUTIENT** les associations ainsi que celles et ceux qui se sont opposés à cette fusion.

**EXIGE** du Gouvernement qu'il fasse respecter la loi du 11 février 2015 pour « l'égalité des droits et des chances (...) des personnes en situation de handicap, symbole des trois mots piliers de notre République : LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE.

Le Maire,  
  
André MOLINO



The seal is circular with a blue border. Inside, it features a coat of arms with a figure holding a staff. The text around the seal reads 'MAIRIE DE SEPTÈMES-LES-VALLONS' at the top, 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'N°8 (B-du-Rh.)' at the very bottom.